

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 18 octobre 2001.

En l'absence du président et de la vice-présidente du gouvernement, c'est M. Pierre MARESCA qui a assuré la présidence de cette réunion.

Par ailleurs, à la suite de la notification de l'arrêt du Conseil d'Etat relatif à l'élection du gouvernement, M. Raphaël MAPOU a pris ses fonctions de membre du gouvernement en remplacement de M. Aukusitino MANUOHALALO.

Au cours de cette séance, le gouvernement a examiné et adopté 2 projets de délibération à déposer sur le bureau du Congrès, 5 délibérations du gouvernement et 35 arrêtés.

Les travaux du gouvernement ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- Transports aériens

Le gouvernement propose au Congrès de compléter la liste des activités particulièrement pénibles, dangereuses ou nocives pouvant provoquer l'usure prématurée de l'organisme en y ajoutant les professions de pilote d'aéronef et de personnel navigant commercial.

Ces professions se caractérisent, en effet, par une exposition régulière et habituelle à plusieurs types de risques notamment physiques ou liés à l'organisation du travail.

Ces dispositions permettront l'avancement de l'âge à partir duquel les personnes concernées pourront bénéficier de la pension de retraite versée par la CAFAT.

- Le gouvernement a, par ailleurs, procédé à l'examen de la conjoncture économique à fin août 2001 et a entendu, sur ce point, la communication de M. Alain LAZARE.

Cette situation se caractérise par une production métallurgique en augmentation (+ 5,8 % par rapport à l'année dernière) mais avec une baisse des cours du nickel pour le troisième mois consécutif.

La fréquentation touristique est en baisse de 4,1 % en raison de la chute importante du nombre de métropolitains que ne compense pas la forte croissance des touristes australiens. Toutefois, le taux de remplissage des hôtels de Nouméa augmente de 10,20 % sur un an.

Les principaux indicateurs de la construction restent bien orientés avec une augmentation des permis de construire de 26,70 % par rapport à l'année dernière, et de 25,40 % des logements achevés. Les ventes de ciment local progressent, elles, de 10 %.

L'inflation reste maîtrisée à 2 % depuis le début de l'année.

Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits à l'APE, fin août, dépasse 11.000. Ce regain de demandes est à relier aux perspectives ouvertes par les projets métallurgiques et aux entrées en formation qu'elles nécessitent et qui supposent une inscription préalable à l'APE.